

# **Commissariat aux langues officielles**

**2014–2015**

**Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2014**

## **Introduction**

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de même qu'avec le Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen.

### Mandat et programmes

Le Commissariat aux langues officielles (Commissariat) appuie le commissaire aux langues officielles dans la réalisation de son mandat, qui consiste à prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Des renseignements supplémentaires sur les programmes du Commissariat figurent dans le [Rapport sur les plans et les priorités 2014–2015](#) et dans le Budget principal des dépenses.

### Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par le Commissariat, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2014–2015. Ce rapport trimestriel a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par des lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Commissariat utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement de l'organisation. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

## **Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

Cette section présente une brève analyse des écarts importants qui ont touché les dépenses réelles et les dépenses prévues au cours du trimestre et de l'exercice en cours, en comparaison aux mêmes périodes de l'exercice précédent.

### Changements importants aux autorisations

Au 30 juin 2014, les autorisations totales disponibles pour l'exercice ont diminué de 3 095 milliers de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants:

- Un financement unique de 2 790 420 dollars avait été accordé par le Conseil du Trésor en 2013–2014 pour défrayer le coût du déménagement des bureaux de l'administration centrale du 344 rue Slater, Ottawa, au 30 rue Victoria, Gatineau. Cette somme sera remboursée sur une période de neuf ans par une réduction des niveaux de référence;
- Les niveaux de référence de 2014–2015 ont été réduits de 325 000 dollars pour commencer à rembourser le financement unique accordé en 2013–2014 lié au déménagement mentionné ci-dessus.

### Changements importants aux dépenses budgétaires

Le Commissariat a utilisé environ 25 % de ses autorisations en date du 30 juin 2014, dont 78 % sont des dépenses liées au personnel.

Les dépenses du présent trimestre ont augmenté de 407 milliers de dollars, soit 9 %, comparativement au même trimestre de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable au paiement de transition unique d'un montant de 495 milliers de dollars dans le cadre de la mise en œuvre du régime de paye en arrérages par le Gouvernement du Canada. Ceci est compensé par une baisse nette des dépenses de 88 milliers de dollars, surtout au niveau des dépenses de transport et communications en raison des facteurs suivants :

- Les frais de déplacement ont diminué grâce à l'utilisation accrue de la technologie;
- Des délais à recevoir les factures liées au nouveau système de lignes téléphoniques en usage depuis le déménagement des bureaux de l'administration centrale à un nouvel édifice.

## **Risques et incertitudes**

### Financement requis lié à la GI/TI

Tel que mentionné dans la section Mise en œuvre du Budget 2012, le Commissariat procède à la mise en œuvre de son plan stratégique en GI/TI. Le Budget 2012 a abordé ce problème de financement nécessaire pour mettre à niveau les applications obsolètes du Commissariat. Le niveau des investissements est stable et se poursuivra au cours des prochains exercices financiers.

### Capacité de répondre aux attentes

La capacité du Commissariat de traiter les plaintes et de répondre aux demandes de renseignements des institutions, du public et des parlementaires, en plus de soutenir les services internes et juridiques nécessaires à la réalisation de ces activités, pourrait ne pas correspondre aux attentes de ses interlocuteurs. De plus, le Commissariat subit une

pression externe relativement aux attentes quant à la réduction du nombre de dossiers d'enquête en arréage, dont certains sont liés aux compressions budgétaires dans la fonction publique fédérale et à la fermeture de bureaux régionaux d'institutions fédérales.

### **Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours du trimestre.

### **Mise en œuvre du Budget 2012**

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 et qui sont mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

Tel qu'annoncé dans le Budget 2012, le Commissariat contribue aux efforts de restriction des dépenses du gouvernement en affectant les fonds dégagés de ses économies de fonctionnement aux investissements requis dans les technologies de l'information. Par conséquent, la pression la plus importante que ressent le Commissariat, c'est de ne pas pouvoir compter sur des fonds additionnels pour effectuer la mise à nouveau de ses systèmes en GI/TI. Ceci enlève toute flexibilité à absorber le coût d'autres initiatives.

Pour défrayer le coût de la mise en œuvre d'une solution intégrée en GI/TI, l'organisation a réduit et/ou reporté certaines activités. La plus grande partie des fonds provient de compressions budgétaires effectuées dans les programmes. Une fois l'investissement dans les technologies de l'information complété, le Commissariat devra réaffecter ses ressources aux programmes afin d'assurer la pérennité de son mandat.

### **Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

---

Graham Fraser  
Commissaire aux langues officielles

---

Nancy Premdas, CPA, CMA  
Dirigeante principale des finances  
Commissaire adjointe  
Gestion intégrée

Ottawa, Canada  
Le 29 août 2014

Commissariat aux langues officielles  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 30 juin 2014  
 État des autorisations (*non audité*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 20 - Dépenses du programme	18 624	4 587	4 587	21 622	4 155	4 155
Autorisations législatives budgétaires	2 153	538	538	2 250	563	563
Autorisations budgétaires totales	20 777	5 125	5 125	23 872	4 718	4 718
Autorisations totales	20 777	5 125	5 125	23 872	4 718	4 718

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commissariat aux langues officielles  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 30 juin 2014

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non audité*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépensées au cours du trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Dépensées au cours du trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses :</b>						
Personnel	15 203	3 978	3 978	15 182	3 915	3 915
Transport et communications	897	63	63	1 406	150	150
Information	212	33	33	130	12	12
Services professionnels et spéciaux	3 338	442	442	4 215	456	456
Location	332	41	41	300	81	81
Réparation et entretien	293	30	30	800	18	18
Services publics, fournitures et approvisionnements	137	23	23	150	21	21
Acquisition de matériel et d'outillage	357	20	20	1 689	64	64
Autres subventions et paiements	8	495	495	-	1	1
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>20 777</b>	<b>5 125</b>	<b>5 125</b>	<b>23 872</b>	<b>4 718</b>	<b>4 718</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>20 777</b>	<b>5 125</b>	<b>5 125</b>	<b>23 872</b>	<b>4 718</b>	<b>4 718</b>